



**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Séance du 19 juillet 2022 à 18h00,**  
**au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération**  
**1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS**

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant.)

1 AIX-LES-BAINS	T Renaud BERETTI	Pouvoir de Michel FRUGIER et Jean-Marie MANZATO
2 AIX-LES-BAINS	T Michelle BRAUER	Pouvoir d'Isabelle MOREAUX-JOUANNET
3 AIX-LES-BAINS	T Gilles CAMUS	
4 AIX-LES-BAINS	T Daniel CARDE	
5 AIX-LES-BAINS	T Karine DUBOUCHET-REVOL	
6 AIX-LES-BAINS	T Claudie FRAYSSE	
7 AIX-LES-BAINS	T André GIMENEZ	
8 AIX-LES-BAINS	T Thibaut GUIGUE	
9 AIX-LES-BAINS	T Philippe LAURENT	
10 AIX-LES-BAINS	T Christophe MOIROUD	Pouvoir de Lucie DAL PALU
11 AIX-LES-BAINS	T Sophie PETIT GUILLAUME	Pouvoir de Marie-Pierre MONTORO-SADOUX
12 AIX-LES-BAINS	T Nicolas VAIRYO	Pouvoir de Nicolas POILLEUX
13 AIX-LES-BAINS	T Jean-Marc VIAL	
14 LA BIOLLE	T Julie NOVELLI	
15 LA BIOLLE	Philippe DA SILVA LOPES	
16 BOURDEAU	T Jean-Marc DRIVET	
17 LE BOURGET DU LAC	T Nicolas MERCAT	Pouvoir d'Edouard SIMONIAN
18 BRISON SAINT INNOCENT	T Jean-Claude CROZE	
19 BRISON SAINT INNOCENT	T Marthe MASSONNAT	
20 CHANAZ	T Yves HUSSON	
21 LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	T Bruno MORIN	
22 CHINDRIEUX	T Marie-Claire BARBIER	
23 DRUMETTAZ-CLARAFOND	T Danièle BEAUX-SPEYSER	
24 DRUMETTAZ-CLARAFOND	T Nicolas JACQUIER	
25 ENTRELACS	T Jean-François BRAISSAND	
26 ENTRELACS	T Claire COCHET	
27 ENTRELACS	T Gaëlle GERBELOT	
28 ENTRELACS	T Yves GRANGE	
29 GRESY-SUR-AIX	T Florian MAITRE	
30 GRESY-SUR-AIX	T Colette PIGNIER	
31 GRESY-SUR-AIX	T Patrick POURCHASSE	
32 GRESY-SUR-AIX	T Chrystel TROQUIER	
33 MERY	T Nathalie FONTAINE	
34 MERY	T Stéphane ROULET	
35 MOTZ	T Daniel CLERC	
36 ONTEX	T Jacques CURTILLET	Arrivé après la 4 <sup>ème</sup> délibération
37 PUGNY CHATENOD	T Bruno CROUZEVALLE	
38 RUFFIEUX	T Olivier ROGNARD	
39 SAINT OFFENGE	T Bernard GELLOZ	
40 SAINT OURS	T Louis ALLARD	
41 SAINT PIERRE DE CURTILLE	T Gérard DILLENSCHNEIDER	
42 SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	T Brigitte TOUGNE-PICAZO	
43 TRESSERVE	T Jean-Claude LOISEAU	
44 TRESSERVE	T Annie MOULIN	
45 TRESSERVE	T Christian ROUSSEL	
46 TREVIGNIN	T Gérard GONTHIER	
47 VIONS	T Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET	
48 VIVIERS-DU-LAC	T Martine SCAPOLAN	Pouvoir Robert AGUETTAZ
49 VOGLANS	T Martine BERNON	
50 VOGLANS	T Yves MERCIER	

26 communes présentes

**Absents excusés :**

AIX-LES-BAINS  
LE MONTCEL

Esther POTIN  
Antoine HUYNH

**Autres présents non-votants :**

Frédéric GIMOND  
Amandine HUGOT  
Estelle COSTA de BEAUREGARD  
Eline QUAY-THEVENON

Directeur général des services  
Directrice générale adjointe des services  
Responsable juridique et des assemblées  
Assistante du service juridique et des assemblées

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 12 juillet 2022, transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et 32 projets de délibérations.

La convocation, l'ordre du jour et le dossier de travail ont également été transmis aux conseillers communautaires suppléants et aux conseillers municipaux des communes membres de Grand Lac, conformément à l'article L. 5211-40-2 du code général des collectivités territoriales.

Le quorum est atteint en début de séance avec 49 présents et 57 votants (présents et représentés).

Florian MAITRE est désigné secrétaire de séance.



## DÉLIBÉRATION

N° : 5      Année : 2022

Exécutoire le : 19 JUIL. 2022

Publiée le : 19 JUIL. 2022

Visée le : 19 JUIL. 2022

### ADMINISTRATION GÉNÉRALE Election d'un membre du Bureau communautaire de Grand Lac

Conformément à l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le Bureau de l'établissement public de coopération intercommunale est composé du président, d'un ou plusieurs vice-présidents et, éventuellement, d'un ou de plusieurs autres membres.

Le mandat des membres du Bureau prend fin en même temps que celui des membres de l'organe délibérant. Le Bureau peut recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant, à l'exception de certaines matières limitativement énumérées, relevant de sa compétence exclusive.

Par délibération en date du 15 septembre 2020, le Conseil communautaire de Grand Lac a fixé le nombre de membres du Bureau à 33, soit le président, 15 vice-présidents et 17 autres membres.

Monsieur le Président rappelle le renouvellement du conseil municipal de la commune de Pugny-Chatenod, faisant suite à l'arrêt du Conseil d'Etat en date du 14 avril 2022 annulant les élections municipales de 2020 de cette commune.

La commune était jusqu'alors représentée à Grand Lac par M. CROUZEVALLE, alors maire, ce dernier ayant également été élu membre du Bureau, conformément à la délibération et au procès-verbal en date du 15 juillet 2020.

Le mandat des membres du Bureau prenant fin en même temps que celui des membres de l'organe délibérant, une place était donc vacante au Bureau communautaire depuis l'annulation des élections, M. CROUZEVALLE n'étant alors plus membre du Bureau.

Conformément à l'article L. 5211-10 du CGCT, à la délibération du conseil communautaire de Grand Lac en date du 15 septembre 2020 fixant le nombre de membres du Bureau communautaire à 33, à la délibération du conseil communautaire du 19 juillet 2022 désapprouvant un renouvellement général des membres du Bureau, il convient de procéder à l'élection d'un membre du Bureau communautaire.

Il est rappelé que conformément à l'article L. 5211-10 du CGCT, le président et les vice-présidents sont membres de droit du Bureau.

Il est fait appel des candidatures, et procédé au vote, au scrutin secret uninominal majoritaire à trois tours.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2 et L. 5211-10 ;  
Vu le procès-verbal des élections annexé à la présente délibération ;  
Vu les résultats du scrutin ;

Le Conseil de communauté proclame Bruno CROUZEVALLE élu membre du Bureau.

Et le déclare installé.

Aix-les-Bains, le 19 juillet 2022

Le Président,  
Renaud BERETTI

- |  |
|--|
| <ul style="list-style-type: none"><li>- Délégués en exercice : 67</li><li>- Présents : 50</li><li>- Présents et représentés : 58</li></ul> |
|--|





**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Séance du 19 juillet 2022 à 18h00,**  
**au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération**  
**1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS**

**PROCES-VERBAL D'ELECTION D'UN MEMBRE DU BUREAU**

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant.)

1 AIX-LES-BAINS	T Renaud BERETTI	Pouvoir de Michel FRUGIER et Jean-Marie MANZATO
2 AIX-LES-BAINS	T Michelle BRAUER	Pouvoir d'Isabelle MOREAUX-JOUANNET
3 AIX-LES-BAINS	T Gilles CAMUS	
4 AIX-LES-BAINS	T Daniel CARDE	
5 AIX-LES-BAINS	T Karine DUBOUCHET-REVOL	
6 AIX-LES-BAINS	T Claudie FRAYSSE	
7 AIX-LES-BAINS	T André GIMENEZ	
8 AIX-LES-BAINS	T Thibaut GUIGUE	
9 AIX-LES-BAINS	T Philippe LAURENT	
10 AIX-LES-BAINS	T Christophe MOIROUD	Pouvoir de Lucie DAL PALU
11 AIX-LES-BAINS	T Sophie PETIT GUILLAUME	Pouvoir de Marie-Pierre MONTORO-SADOUX
12 AIX-LES-BAINS	T Nicolas VAIRYO	Pouvoir de Nicolas POILLEUX
13 AIX-LES-BAINS	T Jean-Marc VIAL	
14 LA BIOLLE	T Julie NOVELLI	
15 LA BIOLLE	Philippe DA SILVA LOPES	
16 BOURDEAU	T Jean-Marc DRIVET	
17 LE BOURGET DU LAC	T Nicolas MERCAT	Pouvoir d'Edouard SIMONIAN
18 BRISON SAINT INNOCENT	T Jean-Claude CROZE	
19 BRISON SAINT INNOCENT	T Marthe MASSONNAT	
20 CHANAZ	T Yves HUSSON	
21 LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	T Bruno MORIN	
22 CHINDRIEUX	T Marie-Claire BARBIER	
23 DRUMETTAZ-CLARAFOND	T Danièle BEAUX-SPEYSER	
24 DRUMETTAZ-CLARAFOND	T Nicolas JACQUIER	
25 ENTRELACS	T Jean-François BRAISSAND	
26 ENTRELACS	T Claire COCHET	
27 ENTRELACS	T Gaëlle GERBELOT	
28 ENTRELACS	T Yves GRANGE	
29 GRESY-SUR-AIX	T Florian MAITRE	
30 GRESY-SUR-AIX	T Colette PIGNIER	
31 GRESY-SUR-AIX	T Patrick POURCHASSE	
32 GRESY-SUR-AIX	T Chrystel TROQUIER	
33 MERY	T Nathalie FONTAINE	
34 MERY	T Stéphane ROULET	
35 MOTZ	T Daniel CLERC	
36 ONTEX	T Jacques CURTILLET	Arrivé après la 4 <sup>ème</sup> délibération
37 PUGNY CHATENOD	T Bruno CROUZEVIALLÉ	
38 RUFFIEUX	T Olivier ROGNARD	
39 SAINT OFFENGE	T Bernard GELLOZ	
40 SAINT OURS	T Louis ALLARD	
41 SAINT PIERRE DE CURTILLE	T Gérard DILLENSCHNEIDER	
42 SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	T Brigitte TOUGNE-PICAZO	
43 TRESSERVE	T Jean-Claude LOISEAU	
44 TRESSERVE	T Annie MOULIN	
45 TRESSERVE	T Christian ROUSSEL	
46 TREVIGNIN	T Gérard GONTHIER	
47 VIONS	T Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET	
48 VIVIERS-DU-LAC	T Martine SCAPOLAN	Pouvoir Robert AGUETTAZ
49 VOGLANS	T Martine BERNON	
50 VOGLANS	T Yves MERCIER	

26 communes présentes

**Absents excusés :**

AIX-LES-BAINS  
LE MONTCEL

Esther POTIN  
Antoine HUYNH

**Autres présents non-votants :**

Frédéric GIMOND  
Amandine HUGOT  
Estelle COSTA de BEAUREGARD  
Eline QUAY-THEVENON

Directeur général des services  
Directrice générale adjointe des services  
Responsable juridique et des assemblées  
Assistante du service juridique et des assemblées

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 12 juillet 2022, transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et 32 projets de délibérations.

La convocation, l'ordre du jour et le dossier de travail ont également été transmis aux conseillers communautaires suppléants et aux conseillers municipaux des communes membres de Grand Lac, conformément à l'article L. 5211-40-2 du code général des collectivités territoriales.

Le quorum est atteint en début de séance avec 49 présents et 57 votants (présents et représentés).

Florian MAITRE est désigné secrétaire de séance.

## INSTALLATION DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES NOUVELLEMENT ELUS

Il est procédé à l'accueil des nouveaux membres de l'organe délibérant, à savoir M. Bruno CROUZEVALLE (membre titulaire) et M. Thierry MICHEL (membre suppléant), représentant la commune de Pugny-Chatenod auprès de Grand Lac, qui sont déclarés installés dans leur fonction.

## DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Florian MAITRE a été désigné à l'unanimité en qualité de secrétaire de séance par le conseil communautaire (article L.2121-15 du CGCT applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT).

## CONSTITUTION DU BUREAU DE VOTE

Il est proposé que le bureau de vote soit constitué du Président et de deux assesseurs.

Sont désignés à l'unanimité comme assesseurs:

- Colette PIGNIER,
- Nicolas VAIRYO.

## VOTE ELECTRONIQUE

Afin de faciliter l'organisation des élections au scrutin secret, il est proposé de recourir au vote électronique. Est rappelée la procédure de vote électronique, un test étant réalisé en séance avec l'ensemble des élus, pour en vérifier la conformité.

**Le conseil communautaire de Grand Lac approuve à l'unanimité le principe du recours au vote électronique pour les élections liées au Bureau communautaire.**

## RENOUVELLEMENT EVENTUEL DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Par délibération en date du 15 septembre 2020, le Conseil communautaire de Grand Lac a fixé le nombre de membres du Bureau à 33, soit le président, 15 vice-présidents et 17 autres membres.

Est rappelé le renouvellement du conseil municipal de la commune de Pugny-Chatenod, faisant suite à l'arrêt du Conseil d'État en date du 14 avril 2022 annulant les élections municipales de 2020 sur cette commune. La commune était jusqu'alors représentée à Grand Lac par M. CROUZEVALLE, alors maire, ce dernier ayant également été élu membre du Bureau, conformément à la délibération et au procès-verbal en date du 15 juillet 2020.

Le mandat des membres du Bureau prenant fin en même temps que celui des membres de l'organe délibérant, une place était donc vacante au Bureau communautaire depuis l'annulation des élections.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (article L. 2122-10, applicable aux communautés d'agglomération en vertu des dispositions de l'article L. 5211-2) et à la jurisprudence (*CE, 27 juillet 2005, n°274600 ; TA Lille, 10 février 20217, Commune d'Hautmont n°1504513*), le président de la communauté d'agglomération est tenu de permettre aux membres de l'assemblée délibérante de décider d'un renouvellement éventuel du Bureau dans son ensemble (hors président), cette question devant être inscrite à l'ordre du jour de la première séance suivant le renouvellement partiel du Conseil.

**Le Conseil communautaire désapprouve, à l'unanimité, le renouvellement intégral du Bureau communautaire.**

## ELECTION D'UN MEMBRE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DE GRAND LAC

Les membres du Bureau sont élus au scrutin secret uninominal et à la majorité absolue parmi les membres du conseil communautaire. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

Un boîtier de vote électronique, conforme aux recommandations émises par la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés, est transmis à chaque conseiller communautaire. Les conseillers communautaires porteurs de pouvoirs disposent des boîtiers de vote électronique des élus qu'ils représentent.

Il est procédé à l'élection d'un membre du Bureau de Grand Lac au scrutin secret uninominal.

Il est fait appel des candidatures. Se déclare candidat au poste de membre du Bureau de Grand Lac :

Bruno CROUZEVIALLE

### 1<sup>er</sup> TOUR

Le scrutin est ouvert.

Après le vote du dernier membre de l'organe délibérant, le scrutin est clos.

Les résultats sont les suivants :

- PRESENTS ET REPRESENTES : 58
- VOTANTS : 56
- SUFFRAGES EXPRIMÉS : 52
- MAJORITÉ ABSOLUE : 27
- VOTES BLANCS : 4
- VOTES NULS : 0
- ABSTENTIONS : 2

<b>CANDIDATS :</b>	<b>SUFFRAGES :</b>
Bruno CROUZEVIALLE	51
Claire COCHET	1

Monsieur Bruno CROUZEVIALLE ayant recueilli la majorité absolue des voix est donc élu au mandat de membre du Bureau de Grand Lac, Communauté d'Agglomération.



OBSERVATIONS ET RÉCLAMATIONS

A series of horizontal dotted lines intended for handwritten observations and complaints.

CLÔTURE DU PROCÈS-VERBAL

Le présent procès-verbal, dressé et clos le 19 juillet 2022 à *19h52* en double exemplaire, a été, après lecture, signé par le président, les assesseurs et le secrétaire de séance.

Le Président :  
M. Renaud BERETTI



Le secrétaire de séance :  
Monsieur Florian MAITRE

Les assesseurs :  
Madame Colette PIGNIER

Monsieur Nicolas VAIRYO



## ELECTION D'UN MEMBRE DU BUREAU

FEUILLE DE PROCLAMATION  
ANNEXEE AU PROCES-VERBAL DE L'ELECTION

<u>NOM ET PRENOM</u>	<u>FONCTION</u>	<u>SUFFRAGES OBTENUS</u>
CROUZEVIALLE Bruno	Membre du Bureau	51

Fait à Aix-les-Bains, le 19 juillet 2022

Le Président de Grand Lac,  
Renaud BERETTI



Les assesseurs,

Colette PIGNIER

Nicolas VAIRYO

Le secrétaire de séance,

Florian MAITRE

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :** Election d'un membre du Bureau communautaire de Grand Lac

---

**Date de transmission de l'acte :** 19/07/2022

**Date de réception de l'accusé de réception :** 19/07/2022

---

**Numéro de l'acte :** d4245 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 073-200068674-20220719-d4245-DE

---

**Date de décision :** 19/07/2022

**Acte transmis par :** ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 5. Institutions et vie politique  
5.2. Fonctionnement des assembles  
5.2.3. Autres